

Réf. 132.01/1

## Place de la gare - résultats du concours

**Fribourg, le 22.03.2016 – C'est en présence des lauréats que la Ville de Fribourg a rendu publics les résultats du concours pour l'aménagement de la place de la Gare et ses abords. L'équipe composée des bureaux Hager Partner AG, Basler Hofmann AG, et Architecte Van de Wetering, basée à Zurich a remporté l'unanimité du jury, grâce à son projet baptisé "JO". Les projets feront l'objet d'une exposition publique du 23 mars au 6 avril, dans la grande salle de la Grenette, place Notre-Dame 4.**

Le Jury s'est réuni les 3 et 4 mars 2016 sous la présidence de M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic. Les 32 projets proposés respectaient les critères fixés et ont tous pu être soumis au jugement. Les dossiers ont été déposés de manière anonyme, et le Jury s'est ainsi prononcé sur la qualité des dossiers. À l'issue des deux tours de délibération, le Jury a décidé à l'unanimité de choisir le projet JO de l'équipe Hager Partner AG, Basler Hofmann AG, et Architecte Van de Wetering et de le recommander à la Ville de Fribourg, Maître de l'ouvrage.

### L'avenue de la Gare comme nouveau boulevard urbain

Les auteurs du projet proposent de reconstituer un ensemble spatial généreux, en reliant la place de la Gare à l'esplanade de l'Ancienne Gare et en libérant l'espace public de tout élément l'encombrant. Cette unité retrouvée est soulignée par la mise en place d'un sol homogène en asphalte, allant de façade à façade sur l'ensemble du périmètre. Seule la place de la Gare est constituée d'un tapis de pavés en pierre naturelle à la surface sciée, soulignant son statut dans l'espace urbain. La mise en valeur de la fontaine Tinguely ainsi que du pavillon, regroupant le kiosque et le magasin de fleurs sous un bosquet d'arbres devant la tour de la Bâloise, permet de redonner toute sa valeur à la place de la Gare.

Le jury a apprécié la générosité de l'espace urbain, la qualité et la justesse des propositions des auteurs, particulièrement pour l'emplacement de la fontaine Tinguely sur la place de la Gare et le traitement de cette dernière, mais aussi pour l'efficacité de l'interface entre celle-ci et les transports publics. La simplicité du revêtement proposé contribue aussi à la mise en valeur des éléments importants du périmètre, tout à fait approprié, tant d'un point de vue de l'utilisation que de la durabilité. Le projet possède par ailleurs un fort potentiel d'évolution, en adéquation avec les développements futurs de la ville.

### Une circulation cohérente

Si le projet cible la zone de la Gare et ses abords, les schémas de circulation ont cependant été pensés de manière globale et coordonnée avec le nouveau plan d'aménagement local et le Projet d'Agglomération. La circulation, traitée de manière cohérente, donne la priorité au fonctionnement de l'interface de la gare, afin d'assurer les flux de plusieurs dizaines de milliers d'usagers qui transitent quotidiennement dans ce secteur.

Le projet primé se veut par ailleurs très fonctionnel et tourné vers l'avenir, en tenant compte des développements futurs tel que le projet de la Tour de l'Esplanade. Il assure également une compatibilité avec l'accroissement prévu de l'offre en transports publics dans les décennies à venir. Les membres du Jury, spécialistes et acteurs de la mobilité en ville de Fribourg, ont tous salué les options retenues par le lauréat.

### **Liens avec les autres projets en cours dans le périmètre**

Le secteur de la gare est actuellement en pleine mutation et plusieurs projets sont en cours de développement aux abords du périmètre. Une coordination devra ainsi avoir lieu avec les projets alentours, notamment le projet des Grand-Places, la Tour de l'Esplanade, la Poste et le Temple, tant au niveau spatial que de la matérialité et de l'éclairage.

Le Conseil communal a validé le choix du Jury durant sa séance du 14 mars 2016. Le bureau lauréat se verra maintenant attribuer le mandat d'étude et la réalisation du projet.

### **Exposition publique**

Les projets déposés feront l'objet d'une exposition publique du 23 mars au 6 avril, à la salle de la Grenette (au-dessus du restaurant Punkt), place Notre-Dame 4, selon les horaires suivants: lundi, mardi, mercredi, vendredi de 11h à 14h, jeudi de 17h à 20h, samedi de 14h à 17h. Elle sera fermée du 25 au 28 mars 2016.

### **Prochaines étapes**

Message pour l'obtention du crédit d'étude	Février 2017
Message pour l'obtention du crédit d'ouvrage	2019
Début des travaux	2020
Fin des travaux	2022

### **Contacts:**

**Jean Bourgknecht**, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, Président du Jury du concours, au 026 351 75 00

**Thierry Steiert**, Conseiller communal, Directeur de la Police locale et de la mobilité, au 026 351 74 00

**Nicole Surchat Vial**, Architecte de Ville, au 076 693 42 13

## Résultats du concours

1 <sup>er</sup> rang	JO	Hager Partner AG, Architecte paysagiste (Zürich) Basler Hofmann AG, Ingénieurs mobilité (Zürich) Van de Wetering, Atelier für Stadtbau GmbH, Architecte (Zürich)	CHF. 40'000 HT
2 <sup>e</sup> rang	COMMUNION	Pascal Heyraud Sàrl, Architecte paysagiste (Neuchâtel) RR&A - Roland Ribi & Associés SA, Mobilité (Genève)	CHF. 30'000 HT
3 <sup>e</sup> rang	Minimax	Hüsler & Associés Sàrl, Architecte paysagiste (Lausanne) AL30 architectes, Architecte (Lausanne) Citec, Ingénieurs trafic et mobilité (Morges) Contrepoint Pascal Amphoux, Architecte urbaniste (Lausanne)	CHF. 22'000 HT
4 <sup>e</sup> rang	METAMATICS	Ruffieux-Chehab Architectes SA, Architecte (Fribourg) L'Atelier du Paysage Jean-Yves Le Baron, Architecte paysagiste (Lausanne) Piero Castiglioni, Architecte éclairagiste (Milan) Christe et Gyax SA, Ingénieur mobilité (Yverdon-les-Bains) INGENI SA, Ingénieur civil (Fribourg)	CHF. 15'000 HT
5 <sup>e</sup> rang	libéro	Brühlmann Loetscher, Architektur & Stadtplanung ETH SIA, Architecte (Zürich) Lorenz Eugster Landschaftsarchitektur, Architecte paysagiste (Zürich) mrs partner ag, Ingénieur mobilité (Zürich) Lucet GmbH, Eclairagiste (Bern)	CHF. 13'000 HT

### Contacts:

**Jean Bourgnecht**, Vice-Syndic, Directeur de l'Édilité, Président du Jury du concours, au 026 351 75 00

**Thierry Steiert**, Conseiller communal, Directeur de la Police locale et de la mobilité, au 026 351 74 00

**Nicole Surchat Vial**, Architecte de Ville, au 076 693 42 13